

# Ligue Équestre Wallonie Bruxelles

Asbl



**LEWB**

*Reconnue par l'Adeps Ministère des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Aile francophone de la F.R.B.S.E. reconnue par la F.E.I.*

## ***RÈGLEMENT PARTICULIER***

## **PÉDAGOGIQUE**

*Édition 2022*

Print 18/01/2022



## Sommaire

CHAPITRE I : Généralités .....	1
Art. 6000 – Commission Pédagogique L.E.W.B. ....	1
6000.1 – Composition de la Commission Pédagogique L.E.W.B. ....	1
6000.2 – Responsabilités de la Commission Pédagogique L.E.W.B. ....	1
Art. 6001 – Commissions Pédagogiques des Groupements.....	2
6001.1 – Composition des Commissions Pédagogiques des Groupements.....	2
CHAPITRE II : Règlement des Brevets d'Équitation.....	2
Art. 6002 – Dispositions communes à toutes les évaluations. ....	2
6002.1 – Dispositions réglementaires .....	2
6002.2 – Dispenses pour les Degrés uniquement. ....	2
6002.3 – Dispositions administratives.....	3
6002.4 – Critères de réussite. ....	3
6002.5 – Seuil de réussite.....	3
6002.6 – Évaluation.....	3
6002.7 – Choix des chevaux ou des poneys. ....	4
6002.8 – Chute(s).....	4
Art. 6003 – Règlement des brevets des Licols et des Étriers de couleurs. ....	4
6003.1 – Organisation des évaluations.....	4
6003.2 – Conditions d'admission aux évaluations des licols. ....	4
6003.3 – Qualification des Juges. ....	4
6003.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique.....	5
6003.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries. ....	5
6003.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitation.....	5
Art. 6004 – Règlement du brevet de l'Étrier de Bronze. ....	6
6004.1 – Organisation des évaluations :.....	6
6004.2 – Conditions d'admission aux évaluations : .....	6
6004.3 – Qualification des Juges : .....	6
6004.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :.....	6
6004.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries : .....	6
6004.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitation :.....	7
6004.7 – Principaux critères de réussite : .....	7

Art. 6005 – Règlement du brevet de l'Étrier d'Argent. ....	7
6005.1 – Organisation des évaluations : .....	7
6005.2 – Conditions d'admission aux évaluations : .....	7
6005.3 – Qualification des Juges : .....	7
6005.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique : .....	8
6005.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries : .....	8
6005.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitation : .....	8
6005.7 – Principaux critères de réussite : .....	8
Art. 6006 – Règlement du brevet de l'Étrier d'Or. ....	9
6006.1 – Organisation des évaluations : .....	9
6006.2 – Conditions d'admission aux évaluations : .....	9
6006.3 – Qualification des Juges : .....	9
6006.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique : .....	9
6006.5 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage : .....	9
6006.6 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacles : .....	9
6006.7 – Principaux critères de réussite .....	10
Art. 6007 – Règlement du brevet du 1 <sup>er</sup> Degré. ....	10
6007.1 – Rappel .....	10
6007.2 – Organisation des évaluations : .....	10
6007.3 – Conditions d'admission aux évaluations : .....	10
6007.4 – Qualification des Juges : .....	10
6007.5 – Dispositions applicables aux évaluations : .....	11
6007.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage : .....	11
6007.7 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacles : .....	11
6007.8 – Principaux critères de réussite : .....	11
Art. 6008 – Règlement du brevet du 2 <sup>ième</sup> degré. ....	12
6008.1 – Rappel .....	12
6008.2 – Organisation des évaluations : .....	12
6008.3 – Conditions d'admission aux évaluations : .....	12
6008.4 – Qualification des Juges : .....	12
6008.5 – Définition du cycle : .....	12
6008.6 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique : .....	12
6008.7 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage : .....	12
6008.8 – Dispositions applicables à l'évaluation de cross : .....	13
6008.9 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacles : .....	13
6008.10 – Principaux critères de réussite : .....	13

Art. 6009 – Règlement du brevet du 3 <sup>ième</sup> degré .....	14
6009.1 – Rappel .....	14
6009.2 – Organisation des évaluations : .....	14
6009.3 – Conditions d'admission aux évaluations : .....	14
6009.4 – Qualification des Juges : .....	14
6009.5 – Définition du cycle annuel : .....	14
6009.6 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique : .....	14
6009.7 – Dispositions applicables à l'épreuve de dressage : .....	14
6009.8 – Dispositions applicables à l'épreuve de cross : .....	15
6009.9 – Dispositions applicables à l'épreuve d'obstacles : .....	15
6009.10 – Principaux critères de réussite : .....	15
Art. 6010 – Règlement des brevets spécifiques .....	16
6010.1 – Définition : .....	16
6010.2 – Jury : .....	16
6010.3 – Brevets spécifiques à la discipline de l'Attelage : .....	16
6010.4 – Brevets spécifiques à l'Équitation Américaine : .....	16
Art. 6011 – Brevets par équivalence .....	16
6011.1 – Définition : .....	16
6011.2 – Tableau d'équivalence avec les brevets de Paardensport Vlaanderen .....	16
6011.3 – Tableau d'accès avec les brevets de la Fédération Française d'Équitation : .....	16
6011.4 – Tableau d'accès avec les brevets de la British Horse Society : .....	16
6011.5 – Tableau d'accès avec les brevets de la Deutsche Reiterliche Vereinigung : .....	16
Art. 6012 – Protocoles d'accord .....	16
Art. 6013 – Recyclage des Juges du niveau « Étriers » et « 1 <sup>ers</sup> Degrés » .....	17
CHAPITRE III : Formation pédagogique des Moniteurs Sportifs homologués par l'Adeps .....	17
Art. 6014 – Cadre .....	17
Art. 6015 – Formations homologuées par l'Adeps .....	17
Art. 6016 – Attribution de brevets pédagogiques par équivalence .....	17
6016.1 – Définition .....	17

## REGLEMENT PARTICULIER PEDAGOGIQUE

### CHAPITRE I : Généralités

- L'application du règlement pédagogique est du ressort de la Commission Pédagogique de la L.E.W.B, assistée des Commissions pédagogiques des Groupements.
- Le règlement doit être lu en corrélation avec le Règlement Général (RG) de la L.E.W.B., le Règlement des Concours et le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la L.E.W.B.
- Le présent règlement entre en vigueur lors de sa parution sur le site officiel de la LEWB ([www.lewb.be](http://www.lewb.be)), à partir de ce moment, toute publication antérieure devient caduque.
- Dénomination des titres pédagogiques :
  - Moniteur Sportif Animateur – Niveau 1 - IGEQ International Level 1
  - Moniteur Sportif Initiateur Généraliste – Niveau 2 – IGEQ International Level 2
  - Moniteur Sportif Éducateur Généraliste – Niveau 3 – IGEQ International Level 3
  - Moniteur Sportif Éducateur (dressage, obstacles, complet ou endurance) – Niveau 3 – IGEQ International Level 3
  - Moniteur Sportif Entraîneur (dressage, obstacles ou complet) – Niveau 4 – IGEQ International Expert

#### **Art. 6000 – Commission Pédagogique L.E.W.B.**

##### 6000.1 – Composition de la Commission Pédagogique L.E.W.B.

###### 6000.1.1 Président de Commission :

La Commission pédagogique de la L.E.W.B. est dirigée par un Président désigné par l'Organe d'Administration de la L.E.W.B.

###### 6000.1.2 Membres :

Les membres de la Commission Pédagogique de la L.E.W.B. sont désignés suivant les modalités du Règlement d'Ordre Intérieur.

###### 6000.1.3 Compétence requise :

Tant le Président de Commission que les membres de la Commission Pédagogique de la L.E.W.B. doivent être porteurs d'un brevet pédagogique Adeps, du niveau minimum « MS Initiateur » ou équivalent avec minimum 5 années d'expérience.

##### 6000.2 – Responsabilités de la Commission Pédagogique L.E.W.B.

###### 6000.2.1 Organisation et contrôle de l'ensemble du plan de formation de la L.E.W.B.

###### 6000.2.2 Organisation et contrôle de la partie pédagogique du plan de promotion du sport de la L.E.W.B.

###### 6000.2.3 Organisation et contrôle des labels de qualité des cercles affiliés de la L.E.W.B.

###### 6000.2.4 Organisation spécifique des sessions 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> Degrés pour l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

###### 6000.2.5 Formation pédagogique des enseignants sportifs brevetés sur délégation de l'Adeps.

###### 6000.2.6 Formation continuée des Cadres Sportifs pour l'ensemble du territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

###### 6000.2.7 Désignation du pool des Juges de l'Étrier d'Or et du 1<sup>er</sup> degré.

## **Art. 6001 – Commissions Pédagogiques des Groupements.**

### 6001.1 – Composition des Commissions Pédagogiques des Groupements

#### 6001.1.1. Conseiller Technique :

La Commission Pédagogique des Groupements est dirigée par un Conseiller Technique désigné par l'Organe d'Administration du Groupement.

#### 6001.1.2. Membres :

Les membres des Commissions pédagogiques des Groupements sont désignés par les OA ou les AG des Groupements.

#### 6001.1.3 Compétence requise :

Les membres de la Commission Pédagogique des Groupements doivent être porteurs d'un brevet pédagogique Adeps, du niveau minimum « MS Initiateur » ou équivalent.

## **CHAPITRE II : Règlement des Brevets d'Équitation**

### **Art. 6002 – Dispositions communes à toutes les évaluations.**

#### 6002.1 – Dispositions réglementaires

6002.1.1 Pour toutes les évaluations, seules sont autorisées les embouchures conformes aux règlements de la L.E.W.B. **dans les disciplines correspondantes**. En saut d'obstacles et en cross, le hackamore est toutefois interdit. Ce règlement est d'application même pendant l'échauffement.

6002.1.2 Seule la martingale à anneaux est autorisée. Et à partir de l'Étrier d'Or, elle l'est uniquement pour l'obstacle et le cross en épreuve et au paddock. La fixation du pied à l'étrier est interdite.

À partir de l'Étrier d'Or, le sous selle blanc est obligatoire pour l'épreuve de dressage.

6002.1.3 Le cheval ou le poney ne peut être monté lors de l'échauffement que par le(s) candidat(s).

6002.1.4 Un même cheval ne peut effectuer que 4 passages maximum par évaluation, à partir de l'Étrier d'Or, un cheval ne peut participer que 2 fois dans la même discipline.

6002.1.5 Un recours peut être déposé, par écrit, auprès de la Commission Pédagogique, endéans les 48 heures qui suivent la remise des résultats (faite le jour même des évaluations), cette dernière statuera sans appel lors de sa réunion suivante.

6002.1.6 Toutes les évaluations se feront uniquement dans la langue française sans traduction ni orale ni écrite, excepté pour les évaluations organisées par l'O.R.V.

#### 6002.2 – Dispenses pour les Degrés uniquement.

6002.2.1 Des dispenses partielles ne peuvent être accordées que lorsque le candidat a obtenu **Acquis** au moins dans une épreuve pratique.

6002.2.2 Un nouveau droit d'inscription est dû en 2<sup>ième</sup> session, ou lors d'une nouvelle présentation du candidat pour les 1<sup>ers</sup>, 2<sup>èmes</sup> et 3<sup>èmes</sup> Degrés.

## 6002.3 – Dispositions administratives.

6002.3.1 Les demandes de réservation de date d'organisation d'une session d'évaluations (Étriers de Bronze à 1<sup>er</sup> Degré inclus) doivent être faites au secrétariat L.E.W.B. 30 jours minimum avant la date demandée et la liste des candidats, envoyée au maximum 10 jours avant la date de l'organisation.

Pour les évaluations (Licols à l'Étrier d'Argent), le Cercle Organisateur est responsable du choix du Juge. Pour les évaluations des Étriers d'Or et 1<sup>ers</sup> Degrés, le Cercle propose un Juge choisi dans la liste « pool » et le secrétariat technique de la Commission Pédagogique LEWB, le valide. Les dates des évaluations et le choix des Juges des 2<sup>ième</sup> et 3<sup>ième</sup> degrés sont fixés par le secrétariat technique de la Commission Pédagogique LEWB.

6002.3.2 Les documents nécessaires seront expédiés :

- au Juge, pour l'Étrier d'Or et le 1<sup>er</sup> Degré, par le secrétariat administratif L.E.W.B. compétent.
- au Cercle pour les Licols, Étriers de Bronze et d'Argent par le secrétariat administratif L.E.W.B. compétent.

6002.3.3 Les récapitulatifs et documents divers seront renvoyés par le Juge (Étrier d'Or et 1<sup>er</sup> Degré) ou le Cercle (Étriers de Bronze et d'Argent) au secrétariat administratif L.E.W.B.

6002.3.4 Les paiements des frais administratifs relatifs aux évaluations seront versés à la L.E.W.B.

6002.3.4 Pour l'organisation de Brevets capacitaires, veuillez-vous référer à l'article 6504 du Règlement des Labels.

## 6002.4 – Critères de réussite.

Il faut réussir l'ensemble des différentes phases (théorie, pratique) pour acquérir les brevets. Dans l'analyse des critères de réussite, les Juges, Moniteurs et candidats se souviendront que l'acquisition des différents savoir-faire fondamentaux se subdivise en trois stades :

6002.4.1 Découvrir : le cavalier subit l'allure ou exécute un geste juste mais sans efficacité.

6002.4.2 Rechercher : le cavalier accompagne l'allure ou exécute un geste compréhensible par un cheval dressé.

6002.4.3 Stabiliser : le cavalier est opérationnel et interactif avec son cheval.

## 6002.5 – Seuil de réussite.

Le seuil de réussite, à chaque niveau, sera la capacité du candidat à rendre compatibles les trois savoir-faire fondamentaux : s'équilibrer – avancer – tourner.

## 6002.6 – Évaluation.

L'apprentissage, au sens large, n'implique pas uniquement des changements cognitifs, mais également affectifs et psychomoteurs.

Le Juge appuiera donc son évaluation globale sur la réponse à différentes questions.

6002.6.1 Facteurs cognitifs : réponses à la question « Le candidat connaît-il ? ».

La Maturité :

- Le candidat a-t-il la maturité nécessaire à la compréhension d'un nouvel apprentissage ?

L'Expérience pré requise :

- Le candidat possède-t-il suffisamment les apprentissages prérequis à l'acquisition d'une nouvelle connaissance ?

Le Savoir au niveau de l'évaluation :

- Le candidat a-t-il compris les éléments de cette nouvelle connaissance ?
- Les a-t-il intégrés dans le schéma général de son apprentissage ?

6002.6.2 Facteurs affectifs : réponse à la question « Le candidat veut-il ? ».

Le Domaine émotionnel :

- Le candidat semble-t-il avoir un contrôle émotionnel suffisant ?

La Motivation :

- Le candidat semble-t-il prêt à consacrer le temps et l'effort nécessaires ?
- Le candidat semble-t-il capable d'attention et de participation ?
- Le candidat semble-t-il avoir la volonté de perfectionner ses acquis ?
- Le candidat semble-t-il avoir la volonté de poursuivre ses acquisitions ?

6002.6.3 Facteurs psychomoteurs : réponses à la question « Le candidat peut-il ? ».

Les Capacités acquises :

- Le candidat a-t-il développé les capacités physiques (souplesse, équilibre, endurance, résistance, force, vitesse, coordination psychomotrice) au niveau des apprentissages prérequis ?

Les Capacités au niveau de l'évaluation :

- Le candidat possède-t-il les capacités physiques nécessaires à l'acquisition de nouveaux savoir-faire ?

6002.7 – Choix des chevaux ou des poneys.

6002.7.1 L'intervention du cheval, ou du poney, dans le processus d'évaluation doit être comprise par le Juge comme une circonstance particulière dans la réalisation des exercices imposés et non comme un facteur déterminant de cette réalisation, comme ce serait le cas dans un jugement de reprise de dressage.

6002.7.2 En clair, dans le rapport Cheval – Cavalier, le candidat doit être jugé à l'Indice de performance.

6002.7.3 Le choix d'une monture nettement inadaptée aux performances requises, que ce soit de la responsabilité de l'enseignant ou du candidat lui-même, est toutefois un critère fondamental d'échec.

6002.8 – Chute(s)

Dans toutes les épreuves de l'Étrier d'Or au 3<sup>ième</sup> degré inclus, la première chute du cheval et/ou du cavalier entraîne l'élimination dans l'épreuve en cours.

## **Art. 6003 – Règlement des brevets des Licols et des Étriers de couleurs.**

6003.1 – Organisation des évaluations.

Cercles organisateurs : les évaluations des Licols ne peuvent être organisés que dans des cercles affiliés à la L.E.W.B. et les Étriers de couleurs uniquement dans les cercles labélisés « Poney Club Wallonie-Bruxelles » de la L.E.W.B. et ayant suivi la formation requise (voir le site).

6003.2 – Conditions d'admission aux évaluations des licols.

6003.2.1 Les candidats devront être porteurs d'une licence L01, reconnue par une des deux ligues.

6003.2.2 L'âge minimum conseillé pour la présentation des Licols est de :

- 4 ans, Licol blanc
- 5 ans, Licol bleu
- 5 ans, Licol rouge
- 6 ans, Licol noir

6003.3 – Qualification des Juges.

Les évaluations des Licols doivent être jugés par les Moniteurs Sportifs du Cercle organisateur, licenciés R ou F de la L.E.W.B.

## 6003.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique.

L'évaluation théorique comporte des questions orales portant sur les matières suivantes :

### 6003.4.1 Licol blanc :

Le vocabulaire spécifique élémentaire, les principales parties du cheval, les robes simples, les règles de sécurité, comment aborder on poney, les noms des brosses.

### 6003.4.2 Licol bleu :

Les robes composées, les règles de sécurité en piste, l'utilité de chaque brosse, principales parties de l'avant-main et de l'arrière-main.

### 6003.4.3 Licol rouge :

Les différentes parties du bridon, citer les aides, le matériel complet de pansage, les figures de manège, toutes les robes.

### 6003.4.4 Licol noir :

Les parties du corps, les parties de la selle, expliquer les aides, particularités des robes, les marques en tête et les balzanes, soins après le travail, l'équilibre du cavalier.

## 6003.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries.

L'évaluation pratique aux écuries porte sur la vérification des aptitudes suivantes :

### 6003.5.1 Licol blanc :

entrer dans le boxe, passer de gauche à droite du poney ou du cheval, donner une friandise, amener le poney ou le cheval du boxe au manège, remonter les étriers, détacher la sous-gorge et la muserolle, rentrer le poney ou le cheval au boxe, ranger la selle et le bridon.

### 6003.5.2 Licol bleu :

mettre un licol, utiliser l'étrille et la brosse dure, mettre la selle, desseller et débrider.

### 6003.5.3 Licol rouge :

utiliser l'étrille et la brosse douce ; démêler la queue et la crinière ; lever un pied antérieur ; mettre le bridon.

### 6003.5.4 Licol noir :

attacher le cheval ou le poney avec le nœud correct ; curer les pieds ; mettre la chemise ou la couverture ; mettre un couvre rein.

## 6003.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitation.

### 6003.6.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera dans une tenue d'équitation correcte comprenant un pantalon d'équitation et les bottes, ou les bottillons avec les chaps, une chemise, un polo ou un pull de teinte sobre, un casque conforme à la réglementation en vigueur.

### 6003.6.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre, correctement sellé et harnaché.

### 6003.6.3 Niveau des exigences

L'évaluation pratique aux écuries porte sur la vérification des aptitudes suivantes :

#### 6003.6.3.1 Licol blanc :

Monter à cheval, ou sur le poney, avec ou sans montoir et tenu par un aide ; prendre les rênes correctement et les raccourcir sans les lâcher ; effectuer trois exercices de gymnastique à l'arrêt ; mettre au pas par l'assiette propulsive sans bouger les mains (l'aide des mollets et des talons est acceptée) ; marcher au pas, assis correctement et en suspension souple ; faire un arrêt sans reculer les mains ; exécuter un tournant au pas par les aides globales.

- 6003.6.3.2 Licol bleu :  
Monter à cheval, ou sur le poney, avec ou sans l'aide d'un montoir, correctement ; prendre les étriers sans les regarder avec les étrivières à l'endroit ; exécuter au pas sans étriers trois exercices de mise en selle ; mettre au pas et au trot par l'assiette propulsive, avec une cession des mains (l'aide des mollets et des talons est acceptée) ; trotter enlevé et en suspension et rester en équilibre sans effort ; exécuter un arrêt progressif à partir du trot sans reculer les mains ; exécuter au pas des slaloms, des doubles et des diagonales, par les aides globales.
- 6003.6.3.3 Licol rouge :  
Monter à cheval ou sur le poney, avec ou sans l'aide d'un montoir, correctement ; ressangler à cheval (avec un aide) ; effectuer au trot sans étriers trois exercices de mise en selle ; mettre au trot par l'assiette propulsive (seule l'aide des mollets est acceptée) ; trotter correctement assis, avec et sans étriers, trotter enlevé et en suspension, en équilibre et en souplesse ; galoper sans se tenir avec les mains ; faire un arrêt à partir du trot sans reculer les mains ; exécuter des tourner au trot par les aides globales.
- 6003.6.3.4 Licol noir :  
Ressangler et régler les étriers seul et à cheval ; en équilibre et en souplesse : trotter assis, avec ou sans étriers, trotter enlevé et en suspension sans effort, galoper assis ; transition galop-trot, sans reculer les mains, jambes en place et en utilisant le dos ; exécuter un tournant au trot sans étriers ; exécuter les différentes figures de manège : doubler, diagonales, cercles et voltes, au pas et au trot.

## **Art. 6004 – Règlement du brevet de l'Étrier de Bronze.**

6004.1 – Organisation des évaluations :

6004.1.1 Cercles organisateurs.

Les évaluations de l'Étrier de Bronze peuvent être organisées dans des cercles Labelisés à la L.E.W.B.

6004.1.2 Réservation de la date.

Voir dispositions dans l'article 6002.3.1 ci-avant.

6004.2 – Conditions d'admission aux évaluations :

6004.2.1 Les candidats devront être porteurs d'une licence L01, reconnue par une des deux ligues.

6004.2.2 L'âge minimum conseillé pour la présentation de l'Étrier de Bronze est l'année dans laquelle le candidat atteint l'âge de 6 ans.

6004.3 – Qualification des Juges :

Les évaluations de l'Étrier de Bronze devront être jugées par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Initiateurs licenciés F.

6004.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :

L'évaluation théorique comporte des questions orales portant sur les matières reprises dans le manuel pédagogique de préparation aux brevets de la L.E.W.B., dernière édition.

Les parties importantes du cheval – Les principales robes et particularités – Les principales parties du harnachement – Les aides élémentaires de l'assiette, des mains et des jambes.

6004.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries :

L'évaluation pratique aux écuries porte sur la vérification des aptitudes sur une cavalerie adaptée à la taille du candidat :

Aborder un cheval – Mettre un licol et attacher un cheval avec le nœud d'attache – Étriller, brosser l'ensemble du corps – Enlever la selle et le bridon, laver le mors, ranger le matériel dans la sellerie – Conduire un cheval en main, au licol et au bridon.

## 6004.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitation :

### 6004.6.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera dans une tenue d'équitation correcte comprenant un pantalon d'équitation et les bottes, ou les bottillons avec les chaps, une chemise, un polo ou un pull de teinte sobre, un casque conforme à la réglementation en vigueur.

### 6004.6.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre, correctement sellé et harnaché.

### 6004.6.3 Niveau des exigences

L'évaluation pratique porte sur la vérification des aptitudes suivantes :

Travail en reprise, derrière un chef de reprise – Se mettre en selle avec ou sans l'aide d'un montoir – Descendre en autonomie - Chaussé et déchaussé les étriers au pas – Prendre et ajuster les rênes correctement, pouvoir les allonger, les lâcher et les reprendre – Ressangler en étant à cheval avec une aide éventuelle – Être stable au pas et au trot – Partir au pas, s'arrêter, prendre le trot enlevé, changer de direction au pas et au trot – Tenir ses distances.

## 6004.7 – Principaux critères de réussite :

Pour obtenir le brevet de l'Étrier de Bronze, le candidat doit se montrer capable :

### 6004.7.1 Dans la notion « S'équilibrer » :

- de rechercher son équilibre au pas
- de trotter enlevé en rythme
- de découvrir son équilibre au trot assis et en suspension souple

### 6004.7.2 Dans la notion « Avancer » :

- de marcher et de trotter
- de garder ses distances
- de s'arrêter et de partir au pas, puis au trot

### 6004.7.3 Dans la notion « Tourner » :

- de rester sur la piste
- de suivre en reprise sur des courbes larges au pas et au trot
- de conduire seul sur des courbes larges au pas

## **Art. 6005 – Règlement du brevet de l'Étrier d'Argent.**

### 6005.1 – Organisation des évaluations :

#### 6005.1.1 Cercles organisateurs

Les évaluations de l'Étrier d'Argent peuvent être organisées dans des cercles Labelisés à la L.E.W.B.

#### 6005.1.2 Réservation de la date

Voir dispositions dans l'article 6002.3.1 ci-avant.

### 6005.2 – Conditions d'admission aux évaluations :

6005.2.1 Les candidats devront être porteurs d'une licence L01, reconnue par une des deux ligues.

6005.2.2 L'âge minimum conseillé pour la présentation de l'Étrier d'Argent est l'année durant laquelle le candidat atteint l'âge de 6 ans.

### 6005.3 – Qualification des Juges :

Les évaluations de l'Étrier d'Argent devront être jugées par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Initiateurs licenciés F.

## 6005.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :

L'évaluation théorique comporte des questions orales portant sur les matières reprises dans le manuel pédagogique de préparation aux brevets de la L.E.W.B., dernière édition.

Les parties essentielles de l'avant-main, du corps et de l'arrière-main – L'hygiène du cheval : pansage, matériel, soins avant et après le travail – La position du cavalier à cheval – Comment marcher au pas, ralentir et arrêter – Le trot enlevé : son mécanisme, pourquoi changer de diagonal.

## 6005.5 – Dispositions applicables à l'évaluation aux écuries :

L'évaluation pratique aux écuries porte sur la vérification des aptitudes sur une cavalerie adaptée à la taille du candidat :

Démonter un bridon et en reconnaître les différents éléments – Nettoyer et entretenir les harnachements – Effectuer un pansage complet.

## 6005.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de pratique équitation :

### 6005.6.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera dans une tenue d'équitation correcte comprenant un pantalon d'équitation et les bottes, ou les bottillons avec les chaps, une chemise, un polo ou un pull de teinte sobre, un casque conforme à la réglementation en vigueur.

### 6005.6.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre, correctement sellé et harnaché.

### 6005.6.3 Niveau des exigences

L'évaluation pratique porte sur la vérification des aptitudes suivantes :

Travail en reprise, derrière un chef de reprise, par groupe de 5 maximum : exécution de mouvements simples d'emploi des aides dans des doublers, diagonales, cercles et demi-cercles – Rechercher son équilibre au trot assis avec ou sans étriers et être stable au trot enlevé et en suspension – Conserver ses distances – Régler les étriers étant à cheval – Trotter sur le diagonal indiqué – Changer de direction au pas et au trot – Galoper.

Être capable de passer, au trot, individuellement une ligne de 4 à 5 barres au sol en conservant la position d'équilibre sur les étriers – Sauter un petit obstacle (40 cm), sur la piste.

## 6005.7 – Principaux critères de réussite :

Pour obtenir le brevet de l'Étrier d'Argent, le candidat doit se montrer capable :

### 6005.7.1 Dans la notion « S'équilibrer » :

- de stabiliser son équilibre au pas
- de stabiliser son équilibre au trot enlevé sur le bon diagonal et en suspension souple, et rechercher au trot assis.
- de découvrir son équilibre au galop en suspension souple
- de stabiliser son équilibre au trot sur des barres au sol

### 6005.7.2 Dans la notion « Avancer » :

- de découvrir l'assiette propulsive
- de galoper
- de changer d'allure à volonté
- de garder ses distances en reprise
- de conserver l'allure sur des cavaletti

### 6005.7.3 Dans la notion « Tourner » :

- de rechercher l'aide globale
- de suivre en reprise sur des courbes serrées au pas et au trot
- de conduire seul sur des courbes larges au trot
- de rester sur un grand cercle au galop

## **Art. 6006 – Règlement du brevet de l'Étrier d'Or.**

### 6006.1 – Organisation des évaluations :

#### 6006.1.1 Cercles organisateurs

Voir les exigences dans le Règlement des Labels article 6504.

#### 6006.1.2 Réservation de la date

Voir dispositions dans l'article 6002.3.1 ci-avant.

### 6006.2 – Conditions d'admission aux évaluations :

6006.2.1 Les candidats devront être porteurs d'une licence L01, reconnue par une des deux ligues.

6006.2.2 L'âge minimum pour la présentation de l'Étrier d'Or est l'année durant laquelle le candidat atteint l'âge de 7 ans et uniquement si le cavalier est capable de lire et écrire sans aide.

### 6006.3 – Qualification des Juges :

Les évaluations de l'Étrier d'Or devront être jugés par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Initiateurs licenciés F, extérieurs au Cercle, inscrits dans le pool des Juges de la Commission Pédagogique L.E.W.B.

### 6006.4 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :

Questionnaire QCM portant sur les matières suivantes :

- matières des Étriers de Bronze, d'Argent et d'Or.
- Hippologie : extérieur : les régions de la tête et des membres, le pied, la ferrure – signalement : les robes et les particularités de la tête et des membres – notions d'alimentation et d'hygiène.
- Psychologie : notions sur le comportement et les attitudes du cheval.
- Connaissance des règlements sportifs et du savoir vivre en compétition.

### 6006.5 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage :

#### 6006.5.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera dans une tenue d'équitation correcte comprenant un pantalon d'équitation et les bottes, ou les bottillons avec les chaps, une chemise, un polo ou un pull de teinte sobre, le casque à 3 points d'attache, y compris le port des gants.

#### 6006.5.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté (tressé ou non), correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

#### 6006.5.3 Niveau des exigences

Le candidat devra présenter une reprise spécifique « Étrier d'Or » (cfr. Textes des reprises de dressage des évaluations pédagogiques), après l'exécution de celle-ci, le candidat devra trotter et galoper en cercle sans étriers – La dictée est autorisée sous la responsabilité du candidat.

### 6006.6 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacles :

#### 6006.6.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera dans une tenue d'équitation correcte comprenant un pantalon d'équitation et les bottes, ou les bottillons avec les chaps, une chemise, un polo ou un pull de teinte sobre, un casque conforme à la réglementation en vigueur, ou en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

#### 6006.6.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté (tressé ou non), correctement sellé, harnaché et protégé conformément aux règlements de la discipline présentée.

## 6006.6.3 Niveau des exigences

Franchir au galop une ligne de 3 obstacles d'exercice à une foulée (Hauteur : 50 cm), l'entrée s'effectuant au trot sur une barre de réglage ; enchaîner au galop sur un parcours de 6 obstacles isolés (Hauteur : 70cm dont au moins trois oxers).

## 6006.7 – Principaux critères de réussite

Pour obtenir le brevet de l'Étrier d'Or, le candidat doit se montrer capable :

### 6006.7.1 Dans la notion « S'équilibrer » :

- de stabiliser son équilibre au trot enlevé et au galop en suspension souple
- de rechercher son équilibre au trot et au galop assis avec et sans étriers
- de stabiliser son équilibre au trot et au galop en suspension souple, sur les cavaletti, la ligne et sur des petits obstacles isolés, avant, pendant et après le saut

### 6006.7.2 Dans la notion « Avancer » :

- de rechercher l'assiette propulsive
- d'évoluer seul aux trois allures
- de changer d'allure ascendante et descendante à volonté à un endroit précis
- de partir au galop sur le bon pied
- de contrôler l'allure sur des cavaletti
- de conserver l'allure sur des obstacles isolés, avant, pendant et après le saut

### 6006.7.3 Dans la notion « Tourner » :

- de rechercher l'aide globale
- de conduire sur des courbes serrées au pas et au trot, et larges au galop
- de conduire à l'abord et à la réception de petits obstacles isolés

## **Art. 6007 – Règlement du brevet du 1<sup>er</sup> Degré.**

### 6007.1 – Rappel

La détention du brevet du 1<sup>er</sup> Degré est un prérequis pour s'inscrire à la formation « Moniteur Sportif Animateur » Adeps.

### 6007.2 – Organisation des évaluations :

#### 6007.2.1 Cercles organisateurs

Voir les exigences dans le Règlement des Labels article 6504.

#### 6007.2.2 Réservation de la date

Voir dispositions dans l'article 6002.3.1 ci-avant.

### 6007.3 – Conditions d'admission aux évaluations :

6007.3.1 L'âge minimum pour la présentation du 1<sup>er</sup> Degré est l'année durant laquelle le candidat atteint l'âge de 9 ans et uniquement si le cavalier est capable de lire et écrire sans aide. Il doit détenir le brevet de l'Étrier d'Or dûment enregistré dans le système informatique de la LEWB (résultats envoyés sous la responsabilité du juge de l'Étrier d'Or). Le non-respect de cet article entraîne automatiquement et sans recours la non-validité de l'évaluation.

6007.3.2 Les candidats ayant participé antérieurement à des épreuves nationales, dans une des disciplines olympiques au moins, peuvent présenter le brevet sans détenir l'Étrier d'Or.

6007.3.3 Les candidats devront être porteurs d'une licence x01, ou supérieure, reconnue par une des deux ligues, en ordre avant l'inscription.

### 6007.4 – Qualification des Juges :

Les évaluations du 1<sup>er</sup> Degré devront être jugées par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Initiateurs licenciés F, extérieurs au Cercle et inscrits dans le pool des Juges de la Commission Pédagogique L.E.W.B.

## 6007.5 – Dispositions applicables aux évaluations :

### 6007.5.1 Théoriques

Questionnaire QCM portant sur les matières suivantes :

- Matière théorique des niveaux Étriers et du 1<sup>er</sup> Degré.
- Science équestre : la position du cavalier à cheval, sur le plat, à l'obstacle et en terrain varié – Les aides naturelles et artificielles – Les effets de rênes simples (rêne d'ouverture et rêne contraire) – Le trot assis et enlevé – Le départ au galop – Les allures.
- Harnachement : Le licol, le bridon, les mors de filet, les muserolles et la selle.
- Psychologie : Le comportement et les attitudes du cheval.

### 6007.5.2 Pratiques :

Les candidats peuvent représenter les épreuves pour lesquelles ils ne sont pas dispensés à la 1<sup>ère</sup> session, lors de n'importe quelle évaluation suivante de niveau du 1<sup>er</sup> Degré, dans un délai maximum de 12 mois.

## 6007.6 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage :

### 6007.6.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

### 6007.6.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté (tressé ou non), correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

### 6007.6.3 Niveau des exigences

Le candidat devra présenter une reprise spécifique « 1<sup>er</sup> Degré » (cfr. Textes des reprises de dressage des évaluations pédagogiques) – La dictée est autorisée sous la responsabilité du candidat.

## 6007.7 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacles :

### 6007.7.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

### 6007.7.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté, tressé ou non, correctement sellé, harnaché et protégé conformément aux règlements de la discipline présentée.

### 6007.7.3 Niveau des exigences

Exécuter un parcours de 8 obstacles isolés (Hauteur maximum : 80cm dont 50% d'obstacles larges (80 cm)).

## 6007.8 – Principaux critères de réussite :

Pour obtenir le brevet du 1<sup>er</sup> Degré, le candidat doit se montrer capable :

### 6007.8.1 Dans la notion « Équilibrer » :

- de stabiliser son équilibre au galop « assis »
- de rechercher son équilibre au trot assis
- de stabiliser son équilibre sur des obstacles isolés, avant, pendant et après le saut
- de rechercher son équilibre dans des enchaînements de sauts.

### 6007.8.2 Dans la notion « Avancer » :

- de stabiliser l'assiette propulsive
- de contrôler la vitesse aux trois allures, sur le plat
- de contrôler la vitesse sur des obstacles isolés
- de conserver l'allure dans des enchaînements de sauts

### 6007.8.3 Dans la notion « Tourner » :

- de stabiliser l'aide globale
- de tenir les épaules devant les hanches au pas et au trot
- de conduire sur des courbes de 20 m de diamètre au galop

## **Art. 6008 – Règlement du brevet du 2<sup>ième</sup> degré.**

### 6008.1 – Rappel

La détention du brevet 2<sup>ième</sup> Degré L.E.W.B. est un des prérequis pour s'inscrire à la formation Moniteur Sportif Initiateur Adeps.

### 6008.2 – Organisation des évaluations :

Les évaluations sont organisées dans des centres choisis par la Commission Pédagogique de la L.E.W.B. permettant des conditions uniformes pour toutes les évaluations d'une même session.

### 6008.3 – Conditions d'admission aux évaluations :

6008.3.1 Les candidats devront justifier d'une expérience en compétition, en ayant obtenu des résultats dans 3 épreuves au choix dans une des 3 disciplines des épreuves pratiques (Dressage – Obstacles – Complet) en concours officiels (R.G. 205.2) c'est-à-dire terminer un parcours sur une hauteur minimum de 90 cm ou obtenir 55% des points en reprise de Dressage de niveau 1 au moins ou terminer un parcours Complet d'Équitation (cross minimum 80 cm), le Concours Complet vaut pour 3 épreuves. Cette condition doit être enregistrée dans une banque de données d'une FN reconnue. La Commission Pédagogique pourra éventuellement demander un support écrit certifié.

6008.3.2 Les candidats devront être âgés de 14 ans (acquis dans l'année), détenir le brevet du 1<sup>er</sup> Degré et être titulaires d'une licence x03, ou supérieure, reconnue par une des deux ligue. Les candidats ayant participé antérieurement à des épreuves internationales F.E.I. dans les disciplines Olympiques (obstacles 140 cm, dressage « Petit Tour », complet (cross) 110 cm) peuvent présenter le 2<sup>ième</sup> degré sans détenir le 1<sup>er</sup> degré.

### 6008.4 – Qualification des Juges :

Les évaluations du 2<sup>ième</sup> Degré devront être jugés par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Éducateurs Généralistes ou Moniteurs Sportifs Éducateurs Spécialistes, uniquement dans la ou les disciplines acquises, désignés par la Commission Pédagogique L.E.W.B. et licenciés F.

### 6008.5 – Définition du cycle :

#### 6008.5.1 Règle générale

La session du 2<sup>ième</sup> degré est considérée comme un ensemble : le candidat devra satisfaire aux quatre épreuves (Théorie, Dressage, Obstacles et Cross) ; les 3 disciplines pratiques devant être présentées le même jour lors de la 1<sup>ère</sup> session. En cas d'échec, le candidat a 2 années civiles et maximum 2 sessions pour réussir l'épreuve théorique et 3 sessions pour réussir les épreuves pratiques.

6008.5.2 Les demandes de dérogation à la règle précédente pour raisons médicales impérieuses seront appréciées, au cas par cas, par la Commission Pédagogique.

### 6008.6 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :

6008.6.1 L'accès aux évaluations pratiques est réservé aux candidats ayant présenté l'évaluation théorique.

6008.6.2 50 questions en QCM. Les questionnaires ne pourront pas être communiqués aux candidats. Le candidat doit obtenir minimum 50% en Hippologie et 60% en « Sciences Équestres ». Si échec dans l'une ou l'autre matière, le candidat doit tout représenter.

### 6008.7 – Dispositions applicables à l'évaluation de dressage :

#### 6008.7.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

#### 6008.7.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre, toiletté et tressé, correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

## 6008.7.3 Niveau des exigences

L'évaluation de Dressage sera cotée de manière globale.

Le candidat aura 10 minutes maximum, pour présenter aux 2 mains une liste d'exercices imposés. Il s'agit d'une reprise libre dont les difficultés sont reprises sur un protocole accessible sur le site [www.lewb.be](http://www.lewb.be).

## 6008.8 – Dispositions applicables à l'évaluation de cross :

### 6008.8.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition.

Le port du gilet de protection est obligatoire.

### 6008.8.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté, correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

Les guêtres sont obligatoires. La ferrure doit être adaptée à l'état du terrain.

### 6008.8.3 Niveau des exigences

L'épreuve de Cross sera évaluée de manière globale.

L'épreuve du 2<sup>ème</sup> degré comporte obligatoirement :

6 à 8 obstacles de 70 à 80 cm et un passage d'eau dont l'entrée et la sortie se feront sans saut.

### 6008.8.4 La notion de sécurité est particulièrement mise en exergue. Les protections tant du cheval que du cavalier seront vérifiées.

## 6008.9 – Dispositions applicables à l'évaluation d'obstacles :

### 6008.9.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

### 6008.9.2 Présentation du cheval ou du poney

Le cheval, ou le poney, sera présenté propre et toiletté, correctement sellé, harnaché et protégé conformément aux règlements de la discipline présentée.

### 6008.9.3 Niveau des exigences

L'épreuve d'Obstacles sera évaluée de manière globale.

Les parcours se font en extérieur, sauf cas de force majeure.

Si un ou plusieurs candidats (de 13 à 16 ans) présentent l'évaluation avec des poneys, les distances dans les lignes et les combinaisons pourront (à leur demande) être adaptées. Ces candidats sont reportés en fin de liste dans l'ordre de passage.

L'évaluation du 2<sup>ème</sup> degré comporte obligatoirement : 8 obstacles minimum, dont un double, d'une hauteur de 100cm maximum ; 1 ligne droite constituée de 2 obstacles ; 1 ligne brisée.

## 6008.10 – Principaux critères de réussite :

Pour obtenir le brevet du 2<sup>ème</sup> Degré, le candidat doit se montrer capable :

### 6008.10.1 Dans la notion « Équilibrer » :

- de stabiliser son équilibre au trot assis, dans les transitions d'allures et dans des enchaînements de sauts.
- de découvrir l'équilibrage préparatoire aux différents exercices sur le plat ou aux différents profils d'obstacles.
- de découvrir l'équilibrage adapté aux différents profils de terrain en extérieur

### 6008.10.2 Dans la notion « Avancer » :

- de faire varier les trois allures
- d'obtenir correctement des transitions d'allures progressives sur le plat
- de contrôler l'allure dans les parcours d'obstacles et de cross
- de galoper avec une amplitude supérieure dans le parcours de cross

6008.10.3 Dans la notion « Tourner » :

- de tenir le cheval droit aux trois allures
- de rechercher la courbe utile dans le tracé des parcours d'obstacles et de cross

## **Art. 6009 – Règlement du brevet du 3<sup>ième</sup> degré**

6009.1 – Rappel

La détention du brevet 3<sup>ième</sup> Degré L.E.W.B. est un des prérequis pour se présenter au cours de Moniteur Sportif Éducateur Adeps.

6009.2 – Organisation des évaluations :

Les évaluations sont organisées dans des centres choisis par la Commission Pédagogique de la L.E.W.B. permettant des conditions uniformes pour toutes les évaluations d'une même session.

6009.3 – Conditions d'admission aux évaluations :

6009.3.1 Les candidats devront justifier d'une expérience en compétition, en ayant obtenu des résultats dans 3 épreuves au choix dans une des 3 disciplines des épreuves pratiques (Dressage – Obstacles – Complet) en concours officiels (R.G. 205.2) c'est-à-dire terminer un parcours sur une hauteur minimum de 110cm ou obtenir 55% des points en reprise de Dressage de niveau 3 au moins ou terminer un parcours Complet d'Équitation (cross minimum 100 cm), le Concours Complet vaut pour 3 épreuves. Cette condition doit être enregistrée dans une banque de données d'une FN reconnue. La Commission Pédagogique pourra éventuellement demander un support écrit certifié.

6009.3.2 Les candidats devront être âgés de 16 ans acquis dans l'année de l'évaluation, détenir le brevet du 2<sup>ième</sup> Degré et être titulaires d'une licence 03 ou supérieure, reconnue par une des deux ligues.

6009.4 – Qualification des Juges :

Les évaluations du 3<sup>ième</sup> Degré devront être jugés par, au minimum, des Moniteurs Sportifs Éducateurs Généralistes ou Moniteurs Sportifs Éducateurs Spécialistes, uniquement dans la ou les disciplines acquises, désignés par la Commission Pédagogique L.E.W.B. et licenciés F.

6009.5 – Définition du cycle annuel :

6009.5.1 Règle générale

La session du 3<sup>ième</sup> degré est considérée comme un ensemble : le candidat devra satisfaire aux quatre épreuves (Théorie, Dressage, Obstacles et Cross) ; les 3 disciplines pratiques devant être présentées le même jour lors de la 1<sup>ère</sup> session. En cas d'échec, le candidat a 2 années civiles et maximum 2 sessions pour réussir l'épreuve théorique et 3 sessions pour les épreuves pratiques.

6009.5.2 Les demandes de dérogation à la règle précédente pour raisons médicales impérieuses seront appréciées au cas par cas par la Commission Pédagogique.

6009.6 – Dispositions applicables à l'évaluation théorique :

6009.6.1 L'accès aux évaluations pratiques est réservé aux candidats ayant réussi l'évaluation théorique.

6009.6.2 50 questions en QCM.

Les questionnaires ne pourront pas être communiqués aux candidats.

Le candidat doit obtenir minimum 50% en Hippologie et 60% en Sciences Équestres.

Si le candidat échoue dans l'un des matières, il doit tout représenter.

6009.7 – Dispositions applicables à l'épreuve de dressage :

6009.7.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

6009.7.2 Présentation du cheval

Le cheval, sera présenté propre, toiletté et tressé, correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

## 6009.7.3 Niveau des exigences

L'épreuve de Dressage sera évaluée de manière globale.

Le candidat aura 10 minutes maximum, pour présenter aux 2 mains une liste d'exercices imposés. Il s'agit d'une reprise libre dont les difficultés sont reprises sur un protocole accessible sur le site [www.lewb.be](http://www.lewb.be).

## 6009.8 – Dispositions applicables à l'épreuve de cross :

### 6009.8.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition.

Le port du gilet de protection est obligatoire.

### 6009.8.2 Présentation du cheval

Le cheval, sera présenté propre et toiletté, correctement sellé et harnaché conformément aux règlements de la discipline présentée.

Les guêtres sont obligatoires. La ferrure doit être adaptée à l'état du terrain.

### 6009.8.3 Niveau des exigences

L'épreuve de Cross sera évaluée de manière globale.

L'épreuve du 3<sup>ème</sup> degré comporte obligatoirement :

8 à 10 obstacles de 80 à 90 cm dont un obstacle à l'entrée ou à la sortie du passage d'eau ; tous les types d'obstacles sont autorisés.

### 6009.8.4 La notion de sécurité est particulièrement mise en exergue. Les protections tant du cheval que du cavalier seront vérifiées.

## 6009.9 – Dispositions applicables à l'épreuve d'obstacles :

### 6009.9.1 Tenue du candidat

Le candidat se présentera en tenue réglementaire de compétition, y compris le port des gants.

### 6009.9.2 Présentation du cheval

Le cheval sera présenté propre et toiletté, correctement sellé, harnaché et protégé conformément aux règlements de la discipline présentée.

### 6009.9.3 Niveau des exigences

L'épreuve d'Obstacles sera évaluée de manière globale.

Les parcours se font en extérieur, sauf cas de force majeure.

L'évaluation du 3<sup>ème</sup> degré comporte obligatoirement :

10 obstacles minimum, dont un triple, d'une hauteur de 110cm maximum ; 1 ligne droite constituée de 3 obstacles ; 1 ligne brisée.

Tous les types d'obstacles sont autorisés.

## 6009.10 – Principaux critères de réussite :

Pour obtenir le brevet du 3<sup>ème</sup> Degré, le candidat doit se montrer capable :

### 6009.10.1 Dans la notion « Équilibrer » :

- de stabiliser son équilibre en toutes circonstances
- de rechercher un équilibrage adapté aux différents mouvements et aux différents types d'obstacles

### 6009.10.2 Dans la notion « Avancer » :

- de rechercher la cadence
- de rechercher la notion de rassembler
- d'obtenir correctement les transitions galop – pas – galop
- d'optimiser l'allure dans les parcours d'obstacles et de cross, et de réaliser un contrat de foulées
- de galoper avec une amplitude supérieure dans le parcours de cross

6009.10.3 Dans la notion « Tourner » :

- de tenir le cheval droit aux trois allures
- d'obtenir le travail de deux pistes (épaules en dedans et appuyers)
- d'optimiser la courbe dans le tracé des parcours d'obstacles et de cross

## **Art. 6010 – Règlement des brevets spécifiques**

6010.1 – Définition :

La Commission Pédagogique de la L.E.W.B. peut organiser en collaboration avec les commissions techniques concernées des évaluations conduisant à la délivrance de brevets spécifiques adaptés à des disciplines équestres particulières.

6010.2 – Jury :

Les Juges désignés par la Commission Pédagogique peuvent se faire assister, lors des évaluations, par des Juges spécialistes de la discipline concernée.

6010.3 – Brevets spécifiques à la discipline de l'Attelage :

6010.3.1 Étrier d'Or Attelage.

6010.3.2 1<sup>er</sup> Degré Attelage – Brevet spécifique permettant l'obtention d'une licence spécifique Attelage.

6010.4 – Brevets spécifiques à l'Équitation Américaine :

6010.4.1 Étrier de Bronze Western

6010.4.2 Étrier d'Argent Western

6010.4.3 Étrier d'Or Western

6010.4.4 1<sup>er</sup> Degré Western

## **Art. 6011 – Brevets par équivalence.**

6011.1 – Définition :

La Commission Pédagogique de la L.E.W.B. reconnaît les brevets sportifs par équivalence aux cavaliers licenciés L.E.W.B. détenteurs d'un brevet délivré par Paardensport Vlaanderen.

6011.2 – Tableau d'équivalence avec les brevets de Paardensport Vlaanderen

6011.2.1 Ruiters Brevet A = Étrier d'Or

6011.2.2 Ruiters Brevet B = 1<sup>er</sup> Degré

6011.3 – Tableau d'accès avec les brevets de la Fédération Française d'Équitation :

6011.3.1 Galop 3 = Étrier d'Or

6011.3.2 Galop 4 = 1<sup>er</sup> Degré

6011.4 – Tableau d'accès avec les brevets de la British Horse Society :

6011.4.1 Stage I Riding = Étrier d'Or

6011.4.2 Stage II Riding = 1<sup>er</sup> Degré

6011.5 – Tableau d'accès avec les brevets de la Deutsche Reiterliche Vereinigung :

6011.5.1 Kl.IV – Kleines Reiterabzeichen = Étrier d'Or

6011.5.2 Kl.III – in Bronze = 1<sup>er</sup> Degré

## **Art. 6012 – Protocoles d'accord.**

L'Organe d'Administration de la L.E.W.B. a le pouvoir discrétionnaire de donner mandat à la Commission Pédagogique d'établir des protocoles d'accord particuliers avec des institutions nationales ou communautaires s'occupant de formation professionnelle en Sports Équestres.

## **Art. 6013 – Recyclage des Juges du niveau « Étriers » et « 1<sup>ers</sup> Degrés »**

Il sera organisé chaque année au moins un recyclage des Moniteurs Adeps licenciés F afin de faire partie du pool des Juges.

La participation à un recyclage tous les 3 ans est **obligatoire pour conserver l'agrégation**.

## **CHAPITRE III : Formation pédagogique des Moniteurs Sportifs homologués par l'Adeps**

### **Art. 6014 – Cadre**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la L.E.W.B. assure la formation spécifique (technique) des Moniteurs Sportifs homologués par l'Adeps.

### **Art. 6015 – Formations homologuées par l'Adeps**

Voir les « Cahiers des Charges – Référentiels des cours spécifique » avalisés par l'Adeps sur le site de la L.E.W.B.

### **Art. 6016 – Attribution de brevets pédagogiques par équivalence**

#### 6016.1 – Définition

L'Adeps, sur proposition de la Commission Pédagogique de la L.E.W.B., a le pouvoir discrétionnaire d'attribuer des brevets pédagogiques par équivalence.

Les Moniteurs titulaires d'un passeport international « IGEQ » délivré par leur fédération d'origine peuvent bénéficier des mêmes prérogatives que les Moniteurs Adeps de niveau correspondant au sein des activités de la L.E.W.B.